

N°532

du 14
SEPTEMBRE
2012**Editorial**Par Koffi
SOUZA**LE SEXE ET LA CASSEROLE**

La cohérence est la clé de la réussite, en politique comme en tout autre domaine. Aussi, quand j'ai appris que Josepha avait demandé aux femmes du marché de faire du bruit avec des casseroles à midi pendant 10 minutes, je me suis posé la question de savoir quel objectif important elle entendait poursuivre.

J'ai tout d'abord pensé que, si elle avait évoqué la casserole, c'est parce que celle-ci est un outil indispensable de cuisine. On parle souvent de cuisine politique pour qualifier l'ensemble des comportements plus ou moins honorables qui conduisent au gouvernement des pays et je me suis dit que Josepha avait voulu, sans doute, renouveler les ingrédients des mets politiques. J'ai aussi écarté cette interprétation car les hommes politiques sont comme les grands cuisiniers, ils hésitent à livrer leurs recettes pour ne pas faciliter la tâche de leurs concurrents.

J'ai alors imaginé que l'égérie Josepha faisait référence aux casseroles qui sont accrochées comme des tiques à certains membres des mouvements politiques. La vie politique est régie par ses casseroles, ces vilaines affaires réelles ou supposées, que l'on cherche à exploiter pour dévaluer ou anéantir les militants trop entreprenants.

Mais cette seconde interprétation ne m'a pas davantage convaincu. Faire du bruit pour rien en tapant sur du métal n'a ni sens, ni portée alors qu'il est

suite à la page 6

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**P.3 Dialogue politique / Par consensus des 8 parties prenantes**

Le nombre de députés ramené à 83, le mandat présidentiel limité à 2

**P.4 Développement du secteur
industriel togolais**

**L'API-ZF attendue pour
booster l'implantation
de nouvelles sociétés et
placer les nationaux**



Arthème Kwesi Séleagodji Ahoomey-Zunu, Premier ministre

P.5 FOOTBALL /

**Epilogue ce dimanche
du tournoi Trophée de
la Jeunesse de la JEM**

P.4 Promotion de l'artisanat en Afrique de l'ouest

**Lomé veut mutualiser
les expériences
de onze pays**

**P.3 Avec l'interdiction de publicité, de promotion et de
parrainage du tabac et ses dérivés au Togo**

**Voici les supports de
communication qui ne porteront
plus la marque des cigarettes**

**Lancement officiel du site
internet www.pa-lunion.com
ce vendredi 14 septembre
2012 à 17 Heures à
l'Hôtel IBIS LOME CENTRE**

**PA-LUNION**www.pa-lunion.com

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Dialogue politique / Par consensus des 8 parties prenantes

Le nombre de députés ramené à 83, le mandat présidentiel limité à 2

Sylvestre D.

On peut estimer que la machine est en marche vers les prochaines législatives. Les commis de l'Exécutif l'ont sans cesse répété : il faut dialoguer en gardant un œil sur les exigences constitutionnelles. Autrement, avec un compromis de ceux qui veulent dialoguer, on peut déjà avancer. L'essentiel étant de ne pas ramer à contre-courant des avancées obtenues en 2007 et 2010. Après deux séances de discussions, la nouvelle équipe gouvernementale d'Arthème Ahoomey-Zunu peut se dire que des lignes ont bougé. Surtout que, dans l'opinion, les contestataires ont toujours fait croire que le pouvoir ne veut pas fermer le boulevard de la présidence à vie du Chef de l'Etat. A en croire le compte rendu des travaux, tenus hier à la Primature, d'autres partis et regroupements politiques et associatifs n'ayant pas pris part aux discussions ont été pris en compte ». Et pour cause, les huit parties prenantes au dialogue ont fait le point des modifications apportées au cadre électoral par la loi du 25 mai 2012. A l'époque, le Gouvernement parlait des modifications collées aux recommandations des missions d'observation électorale de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Aujourd'hui, les parties prenantes, elles, apportées au code électoral et demandent au Gouvernement d'en assurer une large diffusion ». Autrement, il n'y a rien qui dérange trop dans le nouveau code. Tout devant se jouer dans les bureaux de vote et les comités de listes et cartes. Il ne sert à rien de collecter à la sauvette, à la dernière minute, des gens qui ne partagent pas la vision d'un parti, mais envoyés dans les bureaux de vote pour défendre les intérêts de tel ou tel candidat. Passons !

L'autre détail est lié au découpage des circonscriptions législatives tel que défini dans la loi organique du 6 juillet 2012 fixant le nombre de députés à l'Assemblée nationale. Ici, à ce sujet, les parties prenantes préconisent le maintien du découpage électoral consensuel issu de l'Accord politique global du 20 août 2006 ». Toutefois, rapporté-on, au regard de la particularité de la Commune de Lomé et de son hinterland qu'est la préfecture du Golfe, il est proposé la création d'une circonscription électorale unique du Grand Lomé, comprenant la Commune de Lomé et la préfecture du Golfe, Du coup, le nombre de députés à la prochaine législature serait porté à 83. Le dialogue doit donc être poursuivi, peut-être après, pour augmenter le nombre par consensus, sur des critères objectifs.

Relativement aux fameuses



Photo: L'Union

réformes constitutionnelles et institutionnelles dont tout le monde parle, un consensus vient de naître. conclusions du CPDC rénové stipulant, entre autres, que « le Président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq ans. Il est rééligible une seule fois », précise le communiqué. Et de préconiser que le Sénat – dont la mise en place rapide est recommandée après les élections législatives et locales – est composé de 3/4 de personnalités élues par les représentations des collectivités territoriales et de 1/4 de personnalités désignées par le Président de la République. La durée du mandat des sénateurs est de six ans.

Plus est, il est réaffirmé que la

Cour constitutionnelle est composée de neuf membres désignés pour un mandat de sept ans renouvelable une seule fois, en raison de leurs compétences et de leur intégrité, soit trois désignés par le Président de la République, trois élus par l'Assemblée nationale à la majorité des 2/3, en dehors des députés, et trois élus par le Sénat en dehors des sénateurs. Les 2/3 des membres doivent être des juristes de haut niveau. Le président de la Cour est élu par ses pairs pour un mandat de sept ans non renouvelable, et confirmé par décret.

Pas de consensus sur le mode de scrutin. Du coup, les parties dialogues en vue de parvenir à un consensus pour l'élection du

Président de la République et sur toutes autres propositions de réformes constitutionnelles, avant la prochaine élection

Et pour que tout ceci ne soit rangé dans les placards, le dialogue a recommandé au Gouvernement de créer un comité de suivi du processus électoral et de la mise en œuvre de ses conclusions. L'argent étant le nerf de la guerre, il n'a pas oublié de souhaiter une amélioration du financement public des partis politiques.

Il faut rappeler que l'UFC, le PDR, l'UNIR, la CPP, l'Alliance, le GF2D, le ReFAMP/T, en plus du Gouvernement, ont répondu à l'invitation du Premier ministre. Tout est fait sous le regard des représentants de l'UE et du PNUD.

Avec l'interdiction de publicité, de promotion et de parrainage du tabac et ses dérivés au Togo Voici les supports de communication qui ne porteront plus la marque des cigarettes

La liste est précisée dans le décret adopté par le conseil des ministres du 12 septembre 2012. A compter de cette date, il est interdit de faire la publicité du tabac et ses dérivés sur tout support de communication par (i) des moyens sonores, visuels ou audiovisuels, imprimés y compris journaux, revues, brochures, dépliants, feuilles volantes, lettres, panneaux, affiches, signes, télévision et radio, films, DVD, vidéos et CD, jeux y compris jeux sur ordinateur, jeux vidéo ou jeux en ligne et autres moyens de communication numérique y compris internet et téléphones mobiles, représentation dramatique ou autre représentation en direct ; (ii) apposition de marques commerciales y compris dans les lieux de loisirs et les points de vente au détail, et sur des véhicules et du matériel, par l'utilisation de couleurs ou assemblages de couleurs de la marque, de logos ou de marques de fabrique.

Relativement aux actes promotionnels, il est interdit de faire la promotion du tabac et ses dérivés sur tout support de communication par actions promotionnelles incitatives ou à effet incitatif ou de fidélisation ; concours associés à

des produits du tabac ou à des noms de marque, indépendants ou non de l'achat d'un produit du tabac ; matériel de promotion, y compris d'information, prenant pour cible directe des particuliers, notamment courrier direct, télémarketing, enquêtes de consommateurs ou recherches ; promotion de produits bénéficiant de remise de prix ; vente ou fourniture de jouets ou de confiseries ressemblant à des produits du tabac ; paiements ou autres contributions à des détaillants pour les encourager à vendre des produits avec des remises de prix, notamment programmes d'incitation des détaillants ; paiement ou autre prestation en échange de la vente exclusive ou de la présentation bien visible d'un produit déterminé ou d'un produit d'un fabricant particulier par un détaillant, lors d'une manifestation ou dans un lieu particulier ; vente, fourniture, placement et présentation de produits dans des établissements d'éducation ou des lieux de divertissement, lors des réceptions, d'événements sportifs, musicaux, sociaux ou artistiques ; placement de produits, c'est-à-dire inclusion d'un produit du tabac, d'un service ou d'une marque de fabrique ou



Photo: L'Union

Kondi Agba, Ministre de la Santé

référence à un produit, service ou marque de fabrique, dans le contexte d'une communication, contre un paiement ou une autre prestation ; toute publication d'un sujet relatif au tabac et ses dérivés dans les médias, films ou d'autres méthodes qui ne respectent pas la déontologie du métier ; dons ou remises de prix sur certains articles lors de l'achat de produits du tabac ; fourniture d'échantillons gratuits de produits de tabac, notamment à

l'occasion d'enquêtes de marché et de tests de goût.

Mais l'Autorité n'a pas voulu aller aux contrôles et sanctions sans se signaler. Comme pour les précédents décrets en application de la loi 2010-017 du 31 décembre 2010, les personnes assujetties au nouveau décret disposent d'un délai de neuf (9) mois pour s'y conformer, à compter bien sûr de sa publication. Et, aux termes du texte, l'interdiction de la publicité en faveur du tabac,

de la promotion et du parrainage prend des formes diverses : publicité, promotion et parrainage directs ou indirects ; actes visant à promouvoir le tabac, actes ayant ou susceptibles d'avoir un effet promotionnel ; communications commerciales ainsi que les recommandations et les actions commerciales ; contribution de toute nature à tout événement, activité ou personne ; publicité et promotion de marques de tabac et toute promotion des entreprises ; extension et échanges de marques ; toute forme de publicité transfrontalière, etc.

En rappel, la loi sur la production, l'importation, la distribution, la vente, la publicité, la promotion et la consommation du tabac et de ses produits dérivés formalise l'interdiction au Togo du tabac et de ses produits dérivés. Plutôt la légalité et la licéité de l'importation. Vient le 11 juillet 2012 où un conseil des ministres prend le décret relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Enfin, le décret portant modalités d'application des normes relatives au conditionnement et à l'étiquetage des produits du tabac et ses dérivés : l'été et le kabyè sont imposés pour les avertissements sur les paquets de cigarettes à compter de décembre 2012.

VERBATIM Par Eric J.

Le site du journal L'Union

Il y a plusieurs années déjà que l'idée de création d'un site internet traverse la direction du journal L'Union. Cela paraît simple pour l'hebdomadaire de disposer d'un espace approprié sur la toile comme tout autre organe de presse. Mais, le comité de rédaction et la direction du tabloïde ne voient pas la chose de cette manière. Pour eux, il faut qu'un site Internet soit utile aux internautes qui doivent y faire des recherches. Alors, plusieurs réunions ont été tenues pour statuer sur l'ossature, le contenu et l'animation du site. Cela a abouti à définir dans un premier temps les différentes rubriques que le site doit comporter.

A l'instar du tabloïde L'Union, le site dont le nom de domaine sera défini plus tard, sera d'informations générales. Il consommera les informations de tous ordres : politique, économie, santé, société, éducation, culture, sports, agriculture, droits de l'homme, transports, international, etc. Des discussions seront également menées pour que le site de L'Union puisse s'ouvrir aux internautes. Ainsi a été créée une rubrique spéciale intitulée « Réflexions » qui sera un espace ouvert à tous ceux qui le souhaiteraient de mettre à la disposition de l'opinion leurs impressions sur des sujets de choix. Ici, il est important que l'auteur s'identifie clairement et soit responsable de ses écrits dans le respect de la dignité humaine.

De la même manière un contact permanent sera instauré entre l'internaute et l'équipe de rédaction du site par le biais des réseaux sociaux « Facebook et Twitter ».

Après des recherches infructueuses pour obtenir un nom de domaine simple au site, c'est finalement « pa-lunion.com » qui sera retenu.

Etant devenu une entreprise de presse, le GPU (Groupe de presse L'Union), s'est lancé dans une démarche commerciale pour créer des emplois et faire des bénéfices. C'est pourquoi, des zones publicitaires ont été créées sur pa-lunion.com pour obtenir des insertions publicitaires.

Pour être compétitif, pa-lunion.com s'est donné comme leitmotiv, la publication instantanée des informations crédibles et viables dans le respect de l'éthique et de la déontologie de notre profession. D'où pa-lunion.com est alors un parfait quotidien qui tient bon depuis un an d'existence.

Hommage donc à tous les animateurs, rédacteurs, collaborateurs, conseillers et partenaires du site qui abattent déjà un sérieux travail, à améliorer toutefois, jusqu'au lancement officiel du site ce vendredi 14 septembre 2012.

Panier de la ménagère à Lomé

Tubercules et plantains ont fait baisser les prix de 0,4 point en août

Jean Afolabi

En août 2012, le niveau général des prix à la consommation a connu une baisse de 0,4% contre une hausse de 0,1% le mois précédent. La baisse de 2,0% des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires



et boissons non alcoolisées" explique principalement le repli du niveau général des prix au cours du mois d'août 2012, a indiqué la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. Le repli observé au niveau de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est essentiellement dû aux postes "Tubercules et plantains", "Poissons et autres produits séchés ou fumés" et "Légumes frais en fruits ou racine", qui ont connu respectivement une baisse de 23,3% ; 7,7% et 12,9%. Dans le même temps, les postes "Céréales non transformées", "Autres fruits frais" et "Autres produits frais de mer ou de fleuve" ont

enregistré respectivement une hausse de 4,0% ; 20,0% et 36,3%.

Les produits qui ont eu une forte contribution à la baisse de l'indice sont : "Igname" (-26,2%), "Tomate ronde" (-24,0%), "Anchois (Doevi) fumé" (-14,8%) et "Sardinelles (Adiadoè) fumée" (-13,3%). Dans le même temps, parmi les produits qui ont

connu une hausse, on peut citer: "Riz importé brisé vendu au petit bol" (+18,6%), "Charbon de bois" (+6,5%), "Haricot blanc sec" (+12,0%), "Banane douce" (+18,0%), "Papaye" (+20,1%) et "Ademè" (+15,2%). Par ailleurs, précise la direction de la Statistique, la fonction de consommation "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" a enregistré une hausse de 1,7% en liaison avec la progression de 6,4% et 6,5% observée respectivement au niveau des postes "Combustibles solides et autres" et "Gaz".

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une progression de 0,3% contre une

baisse de 0,2% le mois précédent. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu également une hausse de 0,3% contre une baisse de 0,2 au mois de juillet 2012. L'analyse suivant l'état des produits révèle que la baisse du niveau général des prix, est à attribuer principalement à la diminution de 4,0% des prix des produits frais. Suivant la durabilité, le repli est dû à la diminution de 1,2% des prix des biens non durables. S'agissant des secteurs, la baisse du niveau général des prix provient de la diminution de 1,3% des prix des produits du secteur secondaire.

Le niveau des prix du mois d'août 2012, comparé à celui du mois de mai 2012 (évolution trimestrielle) a connu une baisse de 0,7%, en liaison avec la diminution de 2,7% des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées". Par rapport à août 2011 (glissement annuel), le niveau général des prix a enregistré une augmentation de 2,5%, due également à la hausse des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+4,0%). Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 2,5% en août 2012 tout comme en juin et en juillet 2012. En janvier 2012, il était de 3,7% dans la zone UEMOA.

Promotion de l'artisanat en Afrique de l'ouest

Lomé veut mutualiser les expériences de onze pays

En sa qualité de membre fondateur et de délégué de la zone Afrique de l'ouest, Lomé abrite ce jour une conférence des ministres chargés de l'artisanat des onze pays de sa zone du Comité de coordination pour le développement et la promotion de l'artisanat africain (Codepa) destinée notamment à mutualiser les différentes expériences des pays participants. La rencontre va également permettre de «rechercher des voies et moyens pour la mise en œuvre des recommandations» prises trois ans plus tôt à Lomé, a indiqué Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du Développement à la base et de l'artisanat. En juin 2009, en effet, une rencontre des directeurs de l'artisanat de la zone ouest africaine du Codepa, à Lomé, avait permis d'explorer des pistes et d'identifier des axes stratégiques déclinés en activités prioritaires avec des recommandations à l'endroit des pays, a expliqué la ministre Tomégah-Dogbé. La mise en pratique des ces axes suppose évidemment la mise en place de projets concrets dans les pays, estime-t-on.

Créé en 1999, le Codepa est une organisation interafricaine chargée d'établir une concertation étroite et permanente entre les pays membres en vue de réfléchir et d'entreprendre

des actions de promotion de l'artisanat. Il regroupe en tout vingt-sept pays, avec son siège à Ouagadougou, au Burkina Faso. Au même titre que neuf autres pays, le Togo va bénéficier du projet structurant de Promotion commerciale de l'artisanat africain par le biais d'une galerie virtuelle initié par le Codepa et estimé à plus d'un milliard de francs Cfa. Le pays bénéficie déjà également du projet PAPEA-Uemoa, qui consiste à mutualiser des équipements et des ressources au profit des artisans, et à mettre en place un Système d'information sous-régional de l'artisanat (Sira) sur trois ans, à compter de 2012. Sous le vocable Programme d'appui aux petites entreprises et à l'artisanat africain (PAPEA), le Codepa a initié trois autres projets que sont l'appui à la création d'entreprise, la création d'un fonds de garantie destiné à faciliter l'accès des petites entreprises à un financement adapté, et la création de centres de ressources et de design pour l'artisanat d'art et de production.

Fortement ancré encore dans le secteur informel, l'artisanat contribue tout de même jusqu'à 18% à la formation du Produit intérieur brut (PIB) du Togo, d'après les chiffres officiels. Ce qui est loin d'être négligeable. C'est donc un outil important dans la lutte contre le

chômage et la pauvreté. Alors, au ministère du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, on a pensé lui concevoir un cadre approprié pour sa promotion et son développement. Le programme a été pensé pour le long terme, à l'horizon 2030. Avec une révisitation tous les cinq ou dix ans. L'objectif étant de formaliser le secteur, afin de permettre à l'artisanat de jouer pleinement son rôle économique et social. Ainsi, le 28 décembre dernier, l'adoption en conseil des ministres d'un avant-projet de Code de l'artisanat en République togolaise était venue pallier un cadre juridique et institutionnel obsolète, inadéquat et incapable de bien gérer et les activités et les acteurs du secteur.

Le texte est venu créer un cadre adéquat d'exercice du métier de l'artisanat au Togo par l'amélioration des conditions de vie et de travail des artisans, d'après la ministre Victoire Tomégah-Dogbé. Le but visé étant d'impulser davantage son rôle de moteur de développement économique et social. Le texte a innové, en ce sens qu'il définit clairement les différentes formes d'entreprises artisanales, les voies d'accès des artisans aux marchés publics, un régime comptable et fiscal adapté à l'artisan, et un régime de

Développement du secteur industriel togolais

L'API-ZF attendue pour booster l'implantation de nouvelles sociétés et placer les nationaux

*** Il est prévu une cimenterie à Blitta, et l'extension de la Nouvelle SOTOTOLE.**

Autour du nouveau Code des investissements au Togo, adopté en début d'année, l'on s'active pour relancer le secteur industriel qui marque encore le pas. Officiellement, à ce jour, un total de 63 entreprises sont en activité dans la zone franche industrielle, dont 52 entreprises industrielles, et 41 entreprises en cours d'installation. A la fin de cette année 2012, la zone franche togolaise devra compter autour de 65 entreprises en activité et 12.000 emplois. L'objectif visé, pour le 31 décembre 2015, est d'atteindre 80 entreprises en activités et 15.000 emplois directs pour les Togolais, le ministère de l'Industrie, de la zone franche et des innovations technologiques.

De source interne au dossier, les dispositions sont déjà prises en vue mettre en application – très prochainement – le nouveau Code des investissements. Avec tous les avantages y liés, les mesures incitatives pour le développement des investissements, l'obligation des entreprises à assurer la formation de leurs agents, les programmes de recherche, de perfectionnement et stage en entreprise-emploi. Mais la clé de la relance du secteur semble se trouver dans la mise en place de l'Agence de promotion des investissements et de la Zone franche (API-ZF) créée par le Code aux fins de sa propre gestion. Aussi pense-t-

on au ministère de l'Industrie qu'il y a lieu de pourvoir rapidement à son organisation et à son fonctionnement. Le texte en préparation attend encore de passer en conseil des ministres pour se muer en décret.

Pour le secteur, il est attendu que la mise en place et le fonctionnement effectif de l'Agence de promotion des investissements et de la Zone franche permettra de traiter les demandes d'agrément déjà reçues. Il est cité notamment celles de la Nouvelle SOTOTOLE pour un grand projet d'extension de son usine et de WACEM pour la création de SAVANA CEMENT of Togo qui sera chargée de l'exploitation d'une cimenterie à Blitta.

L'Agence de promotion des investissements aura pour mission de mettre en œuvre la politique définie par le gouvernement en matière de promotion des investissements. Il lui reviendra d'exercer les fonctions de guichet unique pour l'ensemble des démarches administratives liées à l'implantation et à l'exploitation des sociétés sur le territoire togolais. Elle assurera, par ailleurs, la prospection, l'identification, l'accueil et l'accompagnement des investisseurs au Togo. Elle jouera également le rôle d'administrateur du Code des investissements. A ce titre, elle instruira les demandes d'attestation et d'agrément ainsi que la délivrance desdits documents. Elle veillera au respect des obligations et engagements souscrits par les investisseurs au titre de leur

programme d'investissement. Et elle pourra contrôler, inspecter et superviser les zones et les entreprises admises au Code des investissements et agréée au statut zone franche.

Mais l'API-ZF pourra également organiser des réunions avec les entreprises et les écoles, les agences de promotion de l'emploi, centres et instituts de formation afin de positionner les étudiants et apprenants. La loi l'autorise surtout à ce qu'elle veille pour que la priorité des emplois soit réservée, à niveau de qualification égale, aux nationaux. Elle exerce là les fonctions dévolues à la Sociétés d'administration de la zone franche (Sazof) par la loi du 24 juin 2011 portant statut de zone franche industrielle.

L'API-ZF sera composée d'un conseil de suivi – regroupant les ministres chargé de l'Industrie, chargé de l'Economie et des finances, chargé du Commerce, et chargé de l'Agriculture –, d'un comité de gestion et d'une direction générale. Le comité de gestion comportera en son sein des membres du patronat et de la Chambre du commerce. L'API-ZF sera alimentée par les dotations de l'Etat, des redevances annuelles perçues sur les entreprises admises à bénéficier des avantages du Code des investissements, des emprunts, des dons, etc. Les biens ainsi que le personnel de la Sazof lui seront transférés.

Résultats d'adjudication de la Banque centrale Un prêt bancaire de 94,15 milliards Cfa sur un mois au Togo

Dans le cadre de ses injections de liquidités à taux variables à 28 jours, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a renfloué, valeur 21 août 2012, le circuit bancaire togolais d'un montant total de 56,950 milliards de francs Cfa. Cela porte sur un total de 445,414 milliards de francs pour sept des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), a indiqué la Banque centrale. L'opération arrive à échéance le 17 septembre 2012. Le taux marginal et le taux moyen pondéré ressortaient respectivement à 3,0096% et à 3,1623%.

L'opération a connu la participation de 28 établissements de crédit de l'ensemble des pays membres de l'Umoa, à l'exception de la Guinée-Bissau. Outre le Togo, ceux du Bénin se sont adjugé un montant de 122,200 milliards de francs, bien loin devant les établissements du Burkina Faso et du Sénégal, avec respectivement 105,000 milliards et 74,684 milliards de francs. Sont venus derrière le Togo les établissements du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Niger, avec

respectivement 39,580 milliards, 34,000 milliards et 13,000 milliards de francs. Le taux minimum proposé et le taux maximum proposé se sont situés respectivement à 3,0095% et à 3,5000%.

Par ailleurs, l'institut d'émission commun aux huit Etats de l'Umoa a procédé, valeur 11 2012, à une nouvelle opération d'injection de liquidités à une semaine d'un montant de 400,336 milliards de francs. Celle-ci arrive à échéance à la même date du 17 septembre 2012. L'opération a enregistré la participation de 33 établissements de crédit provenant des huit places de l'Umoa. Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,0000% et 3,0659%. Les établissements du Togo se sont fait céder le montant de 37,200 milliards de francs. Les autres places se sont fait céder les montants suivants : Bénin avec 130,600 milliards, Burkina Faso avec 74,430 milliards, Mali avec 71,400 milliards, Côte d'Ivoire avec 35,686 milliards, Sénégal avec 32,808 milliards, Niger avec 10,850 milliards et Guinée-Bissau avec 7,362 milliards de francs.

FOOTBALL/TRANSFERT

Kondo : "On m'a menti pour me faire signer ma libération à 5 heures du matin"

Transféré il y a juste deux mois à Batna, club de première division algérienne, l'ancien attaquant d'Okiti de Badou, Kondo Arimiyaou se voit libéré avant même le démarrage du championnat dans des conditions rocambolesques.

Le CAB démarrera le championnat sans son attaquant, Kondo Arimiyaou. L'international togolais vient d'être ni plus ni moins libéré par la direction du CAB. Contacté, l'attaquant du CAB se dit consterné et abasourdi par la nouvelle. "Il était aux environs de 5 heures du matin. Je me suis levé pour faire ma prière, quand j'ai entendu frapper à la porte. Des dirigeants du CAB m'ont demandé de leur ouvrir. Il y avait, entre autres, le SG du club. Il me demande de signer un document relatif au numéro du maillot que je devais porter tout au long de la saison. J'ai signé naïvement, sans prendre la peine de lire attentivement le contenu du document. Mais par la suite j'ai relu le contenu du papier que j'avais signé tôt le matin pour me rendre compte que je venais de signer ma lettre de libération", déclare Kondo Arimiyaou à lebuteur.com.

"On s'y est pris avec moi, comme si j'évoluais dans un club de quartier. Pourtant, je me suis donné tant de mal pour m'adapter à l'environnement et me mettre dans l'ambiance de l'équipe. Pour preuve, je n'ai pas voulu répondre à la convocation de la sélection de mon pays. J'ai décidé de rester à Batna pour réussir avec le CAB", explique-t-il.



La rumeur qui a circulé dans les fiefs du CAB laisse entendre que les dirigeants et le staff technique ne seraient pas satisfaits du rendement de Kondo qui a signé un contrat de 3 ans pour un salaire de 2000 euros. Mais le joueur rejette ces arguments et laisse éclater sa colère : "Je ne comprends pas ces allégations, pourtant les chiffres sont là. Je suis le seul attaquant du CAB à avoir marqué deux buts lors des matchs amicaux.

Ces accusations sont sans fondement."

Kondo Arimiyaou est catégorique et veut mettre au plus vite fin à son expérience avec le CAB : "J'ai essayé de discuter avec les responsables du club, et de comprendre pourquoi ils se sont pris de cette façon avec moi. Je ne comprends pas et je n'admets pas cette façon de me traiter comme un joueur de la rue. On m'a demandé de rester jusqu'en décembre. Je refuse

de rester à Batna ou de porter le maillot du CAB. Je veux quitter l'Algérie le plus vite possible. Ce n'est pas la fin du monde si je ne joue pas au CAB !"

C'est un véritable coup de théâtre qui vient de se produire au sein du club, même si le club a habitué le public sportif à des séparations avec ses joueurs après leur avoir fait signer des contrats comme le cas d'Aït Hamlat et de Douroukdel.

FOOTBALL /

Epilogue ce dimanche du tournoi Trophée de la Jeunesse de la JEM

La grande finale du tournoi Trophée de la Jeunesse va opposer dimanche, au stade de la Jeunesse Club d'Agoè, Caïmans FA d'Adewui à Zoulou FC de Kégué.

Les deux clubs ont obtenu leur billet pour la finale à l'issue des demi-finales disputées le vendredi 7 septembre dernier au stade de la JCA. Si Caïmans a dû s'employer dans les tirs au but (3-0) pour battre Etecon de Djidjolé (0-0 à la fin du temps réglementaire), Zoulou FC, lui, est parvenu à s'imposer devant Tout-Puissant d'Attiégou 1-0.

Organisé par l'association Jeunesse en Mouvement (JEM), ce tournoi offre l'opportunité aux jeunes de prouver leur talent. Plus qu'une simple initiative, il permet à ces jeunes en ce moment des vacances propices aux différents vices de les occuper et de les éloigner de certains maux comme la drogue, la dépravation, l'oisiveté etc...

Au total 16 équipes venant des divers quartiers de Lomé ont pris part à ce tournoi. La vainqueur du tournoi enlèvera la Coupe, une enveloppe de 1,5 millions de francs, les médailles d'or, des ballons et des maillots; le finaliste se contentera d'une enveloppe de 1 million de francs, des médailles de d'argent, des ballons et des maillots tandis que le troisième disposera d'une enveloppe de 500.000 francs, des médailles de bronze, des ballons et des maillots.

CHAN 2014/Le Togo affronte le Burkina en décembre

Les Eperviers locaux vont croiser leurs homologues de Burkina Faso le 2 décembre prochain dans le cadre des préliminaires du Championnat d'Afrique des Nations, Afrique du Sud, 2014. C'est ce qu'indique le calendrier établi par la Confédération Africaine de Football, à l'issue du tirage au sort qui a eu lieu le 06 septembre dernier au Caire.

Le Togo qui est membre de la zone B de l'Afrique de l'Ouest doit jouer le Burkina Faso en aller (le 2 décembre) et retour (16 décembre 2012) avant d'intégrer la phase éliminatoire. Si les Eperviers s'en sortent, ils affronteront en aller en juin 2013 et retour en juillet 2013, les Menas du Niger. Pendant que le Bénin croise le Ghana et que le Nigéria accueille la Côte d'Ivoire.

"Nous faisons de cette compétition l'un de nos objectifs. Car depuis qu'elle a commencé, le Togo n'a jamais participé à sa phase finale. Nous avons des joueurs sur le continent et nous leur feront appel pour étoffer le groupe issu du championnat national pour avoir une sélection nationale locale capable de nous représenter valablement", a déclaré Gabriel Améyi, le président de la Fédération Togolaise de Football.

Sur les sept pays engagés notamment le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Nigéria, le Burkina Faso et le Togo, seuls les deux derniers disputent le tour préliminaire.

Cameroun : la Fédération attaquée par des supporters

A la suite de la défaite du Cameroun à Praia face au Cap-Vert (2-0), samedi dernier, pour le compte du dernier tour aller des éliminatoires de la CAN 2013, en Afrique du Sud, des supporters des Lions Indomptables s'en sont pris au siège de la Fédération camerounaise (Fecafoot) à Yaoundé à la fin du match. Ils entendaient ainsi exprimer leur mécontentement après la mauvaise performance de leur équipe.

Les supporters camerounais sont remontés. Après la défaite surprise de la sélection camerounaise sur la pelouse du Cap-Vert (2-0), samedi dernier, dans le cadre du dernier tour aller des éliminatoires de la CAN 2013, qui se déroulera en Afrique du Sud en janvier, les supporters des Lions Indomptables ont attaqué le siège de la Fédération camerounaise à Yaoundé, à la fin de la rencontre pour montrer leur ras-le-bol et frustration de voir leur équipe nationale s'éloigner à nouveau d'une participation à une Coupe d'Afrique des nations.

Le Cameroun avait été absent pour celle de 2012 au Gabon et en Guinée Equatoriale. Pour calmer les ardeurs des supporters, un cordon de sécurité a été formé par des militaires camerounais autour du siège de l'instance. Un public camerounais qui n'en est pas à son premier coup d'essai, quand il s'agit de s'en prendre à sa sélection nationale lorsqu'elle réalise des performances indignes de son rang sur le continent africain.

Alexandre Song en avait fait l'amère expérience en juin dernier, lorsque les Lions Indomptables s'étaient inclinés face à la Libye (2-1) pour le compte de la 2e journée des éliminatoires de la Coupe du Monde 2014 au Brésil. L'ancien milieu de terrain d'Arsenal avait alors été pris à partie dans une avenue commerciale à Yaoundé par un groupe de jeunes qui estimait qu'il n'avait pas assez mouillé le maillot du pays de Roger Milla. Après ces deux dérapages commis par les fans de l'équipe nationale, les dirigeants du Fecafoot vont devoir trouver très rapidement des solutions pour mettre fin à ce mal qui ternit l'image du pays.

CHINE

Drogba veut gagner des titres à Shanghai

Parti en Chine, Didier Drogba a tenté de justifier son choix et s'est enfin exprimé sur les rumeurs de départ circulant sur son compte.

Arrivé au Shanghai Shenhua cet été, Didier Drogba a rapidement fait parler de lui. Sportivement d'abord. Auteur de 4 buts en 6 matches de championnat, l'Ivoirien a rapidement justifié l'investissement consenti par la formation chinoise, contrairement à Nicolas Anelka. Mais très vite, la volonté de l'actionnaire principale de se désengager, et donc de ne plus assumer les salaires mirobolants versés, a fait couler beaucoup d'encre et lancé les premières rumeurs de départ.

Mais qu'on se le dise, Didier Drogba n'est pas près de plier bagage. Dans une interview accordée au site de l'UNFP, l'ancien Blue de Chelsea justifie son choix d'aller en Chine. "J'apprends tous les jours. Nous ne sommes pas les premiers joueurs étrangers à tenter l'aventure, mais nous pouvons néanmoins nous considérer aujourd'hui comme des pionniers. L'évolution, que ce soit dans l'approche, dans les structures, dans les moyens, dans le recrutement, est considérable. Le football chinois d'aujourd'hui est sans commune mesure avec celui que d'autres ont dû découvrir, il y a une dizaine d'années. La société chinoise est en perpétuel mouvement, le football suit. Comme partout ailleurs dans le monde !"

S'il se dit satisfait du projet mené par son club, Drogba a toutefois tenu



à mettre les points sur les "i" concernant l'aspect financier de l'affaire. Et n'allez pas dire que l'ancien Blue de Chelsea est un mercenaire. "Comme toujours. Beaucoup ont ri quand ils ont su que je m'étais réellement engagé en Chine. Mais la raison n'est pas uniquement financière, même si je suis un footballeur professionnel. Il y a un réel pari sportif dans le pays le plus peuplé de la planète, qui ne demande qu'à s'ouvrir pleinement au football."

Le possible désistement de l'actionnaire principal a toutefois mis un certain nombre de bémols à cette aventure. Récemment, les noms de la Juventus et d'Arsenal ont d'ailleurs été cités comme possible destination de l'Ivoirien si tout cela tournait au vinaigre. Mais c'était mal connaître ce joueur de caractère qu'est Drogba. "Je vais vous faire une confidence : j'aimerais, avant de quitter la Chine, remporter la Coupe d'Asie des clubs champions avec le Shanghai

Shenhua, mon nouveau club. Je veux laisser une trace de mon passage. Bien sûr, cette Coupe-là n'a pas la renommée de celle que nous avons remportée, il y a quelques mois, avec Chelsea, mais elle l'aura peut-être un jour. Les Asiatiques y travaillent. Et l'idée d'inscrire mon nom au palmarès d'une épreuve reine sur deux continents différents me va parfaitement..." Gunners et Bianconeri devront donc patienter.

Footmercato

REPÈRES

Un nouvel élan technologique au Togo

Le ministre de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations Technologiques, François Galley a réitéré le mercredi 12 septembre dans son message en prélude à la journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle, célébrée chaque 13 septembre, la disponibilité du gouvernement à créer les conditions favorables à l'essor technologique et entrepreneurial au Togo.

Cette journée coïncide cette année avec le cinquantenaire de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Cet anniversaire, dont les festivités se déroulent à Yaoundé au Cameroun, siège de l'OAPI, offre l'occasion d'une part de jeter un regard rétrospectif sur les avancées réalisées en matière de développement technologique et de création de richesses, par l'exploitation des inventions, des marques, des dessins et modèles et autres actifs de la propriété intellectuelle, et d'autre part, de faire une analyse de l'efficacité des stratégies passées et des obstacles rencontrés. Au Togo, selon le ministre Galley, il sera surtout question de se tourner vers l'avenir et de promouvoir la culture technologique et entrepreneuriale pour accélérer l'insertion du pays dans le commerce mondial. " *Nous devons saisir l'occasion de ce cinquantenaire pour amorcer un nouveau départ, avec à l'appui une vision pragmatique et cohérente, un repère opérationnel et la ferme volonté de maintenir le cap sur les facteurs de succès* ", a-t-il souligné. A l'en croire, les défis actuels auxquels sont confrontées nos économies, tels que la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'emploi des jeunes, la croissance économique durable ne pourront être surmontés qu'au moyen d'une création de richesses accrue et diversifiée, grâce à une maîtrise de technologie. D'après M. Galley, pour aborder cet avenir avec le maximum d'assurance et tirer parti des expériences avérées, il est indispensable de concentrer les efforts autour d'un nombre limité de domaines technologiques, identifiés à partir de certaines filières choisies en tenant compte des ressources disponibles et de l'ampleur de l'impact attendu sur l'économie nationale... C'est dans cette optique dit-il, qu'une campagne de proximité, appelée à s'étendre sur l'ensemble du territoire, de chaque Etat membre sera menée par les services en charge des questions de la propriété intellectuelle. Elle consistera à préciser le ministre, à faire aux usagers un exposé détaillé de la question, à établir le rapport avec leurs activités, à répondre à leurs préoccupations et enfin à recueillir leurs attentes et leurs recommandations. M. Galley a enfin insisté que " *l'accueil qui sera réservé aux équipes appelées à se déployer sur le terrain participera grandement à la réussite du lancement de cette entreprise novatrice et hardie pour l'avènement de la nouvelle Afrique dans laquelle nous croyons et pour laquelle l'engagement de tous et de chacun est nécessaire* ".

Quelle considération pour les personnes handicapées ?

Les populations des villages de Boularé, Djimbiri et Tankpayabour dans la préfecture de Bassar ont été sensibilisées du 27 au 30 août et du 5 au 10 septembre sur la non-discrimination des personnes handicapées pour une meilleure considération de ces dernières dans les communautés et leur intégration dans le processus du développement local.

Organisée par l'ONG Femmes Actions pour un Développement Intégral (FADI), avec l'appui technique et financier de la Fédération Togolaise des Associations des Personnes Handicapées (FETAPH) et l'ONG française Handicap International, la sensibilisation s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du projet de sensibilisation des leaders communautaires, des professionnels de médias et des populations à la base sur la non-discrimination et les droits des personnes handicapées. La sensibilisation visait à promouvoir le développement inclusif à la base ; permettre une pleine participation des personnes handicapées au processus de développement. Dans toutes les localités visitées, le chef dudit projet à l'ONG FADI, Gnon Kokou et le directeur préfectoral de l'Action sociale de Bassar, M. Tambianga Nanfangue ont entreteint leurs auditoires sur la définition du handicap, ses causes objectives et typologie, la discrimination fondée sur le handicap et les droits des personnes handicapées. Ils ont défini le handicap comme étant une déficience d'un organe ou d'un membre d'une personne à se mettre en mouvement ou en activité. Ils ont relevé quatre types de handicap notamment le handicap moteur, visuel, mental et auditif avec les causes héréditaires, médicales, et accidentelles. MM. Gnon et Tambianga ont appelé les populations à se départir des préjugés faits aux handicapés et à prendre soins d'eux pour leur meilleure intégration sociale. Ils les ont par ailleurs instruits sur la convention relative aux droits des personnes handicapées et le protocole facultatif se rapportant à ladite convention adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006, entrée en vigueur le 3 mai 2008 et ratifiée par l'Etat togolais le 1^{er} mars 2011. Ils les ont aussi informés de l'existence des structures locales, nationales et internationales d'appui à l'insertion des personnes handicapées. Les représentants de la FETAPH et de Handicap International respectivement M. N'Kéko Dodji et Mme Lawson Kouévi Chantal ont assisté à la dernière étape de cette sensibilisation à Tankpayabour.

Un parti politique écologique

Le bureau préfectoral du parti politique dénommé Afrique-Togo Ecologie (A.T.E)-Bassar a été officiellement installé le vendredi 7 septembre par le délégué national dudit parti, Irénée Nissao Napo.

Ce bureau compte 15 membres et est dirigé par M. Nambou Nikabou. En installant le bureau M. Napo a indiqué que A.T.E. est un parti politique qui veut participer à la vie politique du pays tout en luttant pour la protection de l'environnement sous toutes ses formes. Il a, à cet effet, appelé les militants et sympathisants de ce parti à Bassar à respecter les principes cardinaux qui sous-tendent la philosophie ou la vision du parti, notamment, œuvrer pour la préservation de la biodiversité terrestre et marine, de l'écosystème, de la justice sociale et de la démocratie. M. Napo a invité toute la population de Bassar à adhérer massivement à son parti pour des victoires aux prochaines élections législatives et locales dans la préfecture afin de permettre donc à l'A.T.E. d'asseoir sa politique environnementale pour un bon couvert végétal dans le milieu et un environnement sain viable. Le délégué préfectoral élu, Nambou Nikabou a lui promis d'œuvrer en concert avec tous les membres de son bureau et avec tous les militants et sympathisants pour l'enracinement du parti A.T.E. dans toute la préfecture de Bassar. Le président de la délégation spéciale de la commune de Bassar, Amadou Kodjo s'est réjoui de l'installation de ce parti politique dans la préfecture et émis le vœu de voir celui-ci agir pour résoudre un tant soit peu les problèmes d'insalubrité et de déforestation dans le milieu. Une centaine de jeunes plants ont été mis en terre dans la ville de Bassar à cet effet par les militants de ATE pour marquer l'événement.

Point de vue

Edem Kodjo : Comme je vois les relations Chine-Afrique

La Chine et l'Afrique ont entamé un tournant historique dans leurs relations diplomatiques et commerciales les 27 et 28 août dernier à Beijing. Les deux partenaires commerciaux ont décidé d'approfondir leurs relations d'Etat à Etats par l'établissement d'une coopération plus décentralisée aux niveaux des collectivités locales. A Beijing se sont donc rencontrés l'Afrique des chefs d'Etat, des représentants de gouvernements, des gouverneurs et des maires, des opérateurs économiques, des représentations des ONG et des responsables chinois chargés de la coopération décentralisée.

Le Président de PAX AFRICANA, l'ancien Premier ministre Edem Kodjo, présent à ce rendez-vous sino-africain, pense que l'Afrique "attend de la Chine une extension de la coopération vers les collectivités locales africaines de base", "le paysan chinois et celui des campagnes africaines et togolaises ont globalement le même défi à relever".

Pour l'ancien Secrétaire général

de l'OUA, "l'Afrique, dans sa politique d'organisation des collectivités de base veut pouvoir s'inspirer du savoir-faire chinois, de l'ingénierie chinoise dans le développement local ainsi que des réformes agraires, de son réseau de développement entre régions et la synergie entre toutes ses unités de base."

Il est vrai que le développement spectaculaire de la Chine, vu les complexités géographiques et démographiques, n'est pas possible sans une maîtrise efficace et efficiente, pragmatique, de l'organisation du développement à la base.

L'Afrique peut "se fonder sur la pertinence de l'expérience chinoise et la proximité qui caractérise les deux pour développer une stratégie" adaptée à son contexte.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle errance dans les politiques de développement économique où on irait à singer sans intelligence ce que fait l'autre sans tenir des spécificités locales. Il s'agit de l'ouverture d'un "printemps plein de promesses" qui couvre un "champ



de domaines aussi vastes que structurants". Ces domaines possibles vont du "changement climatique, à l'agriculture, à la science et la technologie, la construction d'un système financier fort, le domaine médical et sanitaire et une ouverture plus grande du marché chinois aux produits africains sans oublier les échanges culturels et interpersonnels de plus en plus étendus".

L'Afrique n'est pas la première venue pour apprendre de l'expérience chinoise. La France, cinquième puissance mondiale,

profite également de l'ingénierie chinoise en établissant des échanges basés sur le "donner et le recevoir". "La coopération franco-chinoise a connu ces dernières années une extension économique, politique et sociale considérable" établie d'après les thèmes de l'éducation, de la recherche, de l'environnement, de la culture, de l'appui institutionnel".

Les relations sino-africaines sont enviées par les puissances occidentales ; elles représentent la nouvelle donne dans les rapports de l'Afrique avec le monde et lui permettent ainsi de diluer son face à face défavorable avec l'Occident.

D'éloquents statistiques sur la Chine-Afrique prouvent suffisamment sa bonne santé. Le commerce bilatéral a cru de 28%, les exportations africaines vers la Chine ont été multipliées par 16, passant de 5,6 milliards de dollars à 93,2 milliards de dollars. Les Chinois ont non seulement construit le siège de l'Union Africaine, le train entre la Tanzanie et la Zambie, la route dite du pétrole entre Diffa au Niger et la frontière Tchadienne.

Littérature

La fiction étrangère change de têtes chez Gallimard et chez Stock

Le communiqué commun vient de tomber, cosigné Antoine Gallimard et Jean-Marc Roberts : Nous sommes particulièrement heureux et fiers d'annoncer deux arrivées importantes dans nos maisons respectives. Marie-Pierre Gracedieu se voit confier chez Gallimard le domaine anglo-américain suite au départ de Christine Jordis, alors qu'au même moment Emmanuelle Heurtebize rejoint les Editions Stock en tant que Directrice générale de la littérature étrangère et bien sûr de la Cosmopolite. En fait, c'est la semaine dernière qu'on a commencé à apprendre qu'il se passait quelque chose : Emmanuelle Heurtebize, directrice éditoriale des éditions 10/18 et qui était dans le groupe Univers Poche depuis une quinzaine d'années, a annoncé en interne qu'elle quittait le groupe,

pour prendre la direction de la Cosmopolite, chez Stock. Une collection dirigée depuis six ans par Marie-Pierre Gracedieu, qui avait ajouté des noms comme Sofi Oksanen (prix Femina Etranger 2010), Sasa Stanisic, Sara Stridsberg (entre autres) à un catalogue déjà somptueux (Isaac Bashevis Singer, Arthur Schnitzler, Joyce Carol Oates, Arthur Miller, Yasushi Inoue, Virginia Woolf, Jorge Amado, Sigrid Undset). Marie-Pierre Gracedieu avait insufflé dans la fiction étrangère traduite en Français un souffle remarquable, et unanimement validé par libraires et lecteurs. Le 17 octobre, la collection va d'ailleurs se décliner en romans noirs, avec une "Cosmopolite Noire" qui verra la première traduction en France de l'Américaine Cara Hoffman et le deuxième roman de la saoudienne

Raja Alem. C'est cette reconnaissance et cette soif de nouvelles voix qui, assurément, a attiré Antoine Gallimard, qui a contacté l'éditrice "concurrente" dès le printemps. Dans la prestigieuse maison domiciliée dans la rue qui

porte son nom, il s'agissait en effet de remplacer Christine Jordis, en charge des fictions anglo-saxonnes (Philip Roth, etc) et dont on savait qu'elle allait prendre son droit à la retraite.

Fiction et réalité

Jugé pour avoir mis en scène l'homosexualité

Un metteur en scène britannique, David Cecil va passer en jugement en Ouganda pour avoir porté sur une scène de théâtre.

L'homme est accusé d'avoir organisé une représentation publique alors que l'autorité de supervision des médias avait temporairement interdit la pièce, le temps d'étudier son scénario. Le Britannique a depuis été libéré sous caution mais risque deux ans de prison s'il est reconnu coupable. David Cecil, qui travaille dans un centre culturel de Kampala, soutient que sa pièce, intitulée La rivière et la montagne ne fait pas l'apologie de l'homosexualité.

L'ennui dans cette affaire, c'est l'obscurantisme dont font preuve certaines autorités politiques africaines avec la question de l'homosexualité. Il y a une telle intolérance renforcée sans doute par l'ignorance. Et en la matière, le président Yoweri Museveni fait montre d'une grande inculture. Porter l'homosexualité sur la scène n'est pas pratiquer l'homosexualité ni violer la loi sur ce tabou. En ce sens, pourquoi ne pas arrêter et faire juger l'acteur qui a joué la pièce en question au lieu de son metteur en scène uniquement. S'il s'agit d'un délit, il y a bien un instigateur et un exécutant, non ?

EDITORIAL

LE SEXE ET LA CASSEROLE

suite de la page 1

beaucoup plus simple dans une démocratie de déposer un bulletin dans une urne.

C'est en me penchant sur les propositions précédentes de Josepha que j'ai enfin compris le sens de son propos. N'a-t-elle pas présenté, il y a quelques semaines, une étrange suggestion

à ses consœurs en leur demandant de faire la grève du sexe pour amener leurs partenaires masculins à plus d'action politique. C'est, sans doute, poussés par une libido incandescente, que les hommes togolais ont décidé de passer les grévistes à la casserole.



Trop d'universités privées et de diplômés désœuvrés

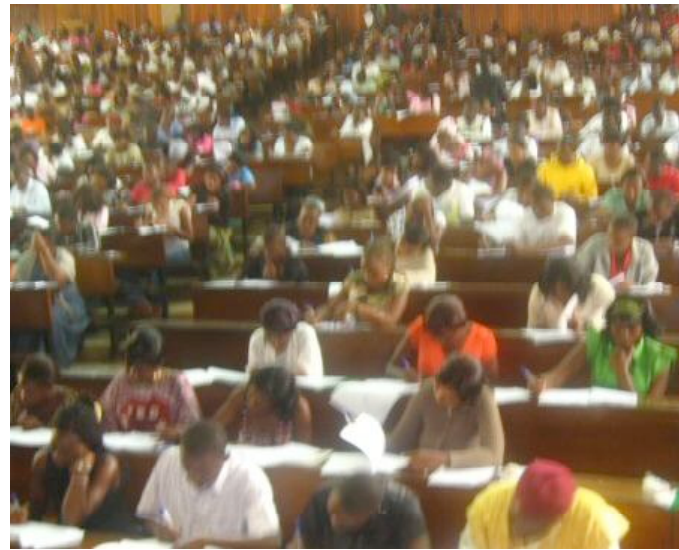
Au Togo, la plupart des diplômés ne trouvent pas d'emploi à leur sortie de l'université. Faute de mieux, certains se lancent dans l'enseignement. Entretenant ainsi un cercle vicieux.

Etonam Sossou

Kodjo Gamadi, un jeune diplômé, se lamente de ne pas avoir été retenu début juillet à un test de recrutement dans une mutuelle d'épargne et de crédit. Gradué en sciences économiques et de

gestion, il dit n'avoir jamais eu la chance de trouver un emploi en rapport avec ses études. «Nous étions 41 candidats gradués et licenciés. Seuls 11 ont été retenus, car ils ont plus d'expérience. Moi, je sors de l'école et j'ai comme l'impression que les enseignements

dispensés n'ont rien à voir avec la vie professionnelle», regrette-t-il. Il n'est pas le seul. Boniface Amégan, gradué en relations internationales, a dû se convertir dans le commerce. Il a abandonné toute démarche pour trouver un emploi qui lui convienne. «Dans le commerce,



universités sont les seuls endroits où ils peuvent exercer un métier lié à leurs études. «Comme je n'ai pas la chance d'avoir été embauché dans un service correspondant à mes études, j'ai voulu donner cours dans une des institutions nouvellement créées. J'enseigne dans presque six institutions supérieures et universités du Togo. Je gagne un peu d'argent pour survivre avec ça», relate S. B., licencié en sciences politiques et administratives. Problème : la plupart de ces jeunes professeurs dépités n'ont pas le niveau pour enseigner. «Seuls des jeunes inexpérimentés viennent donner des cours dans les écoles», regrette un responsable de l'enseignement supérieur et universitaire. Ils ne cherchent que quelque argent à gagner et sont aisément corrompibles. Cela fait baisser le niveau de l'enseignement et les diplômés terminent leurs études sans avoir acquis les compétences supposées. En fait, «la plupart ne sont pas viables : pas de bâtiments propres, pas de bibliothèque, pas de personnel qualifié», conclut le responsable.

Foncier

La terre, produit d'investissement

Investir dans la terre peut, en effet, être très rentable. C'est ainsi que ceux qui en ont les moyens achètent directement aux propriétaires, paysans ou par l'intermédiaire des chefs coutumiers, gestionnaires de ces terres souvent communautaires, des dizaines d'hectares, à vil prix. Certains, les laissent parfois en friches, dans l'attente que leur prix monte pour les revendre et faire de bonnes affaires. Dans les quartiers périphériques de Lomé, la plus grande partie des terres ont été acquis par les commerçants, fonctionnaires... qui ont investi dans des constructions plus modernes. Une valorisation due aux importants investissements consentis, qui sont hors de portée des autochtones. Ces

derniers apprécient ces changements mais regrettent les parcelles de terre qu'ils ont vendues pour une bouchée de pain.

La terre est une ressource vitale pour la grande majorité de la population qui s'enfoncé dans la pauvreté. En ville, les parcelles se vendent chaque jour plus cher et les plus démunis préfèrent vendre et retourner dans les banlieues. Là, ils achètent à leur tour des terrains à exploiter faisant grimper les prix. Tandis que les plus nantis se constituent peu à peu de grandes exploitations à la périphérie des villes, dans les villages, le moindre petit bout de terre peut être sujet à des disputes, parfois mortelles. L'insécurité foncière reste forte qu'elle

soit liée à des doubles-vente ou à l'absence de titres fonciers. Les procédures d'acquisition, souvent floues et mal connues des acquérants, et la corruption de certains agents favorisent les conflits. L'enregistrement des terres devrait permettre d'améliorer la situation. Ces dernières années, des problèmes subsistent au sein des familles nombreuses pour le partage de parcelles de plus en plus petites dans un pays, où la densité augmente. Aujourd'hui, la terre est devenue monnayable, plus facilement qu'auparavant et avec litiges comme le prouve l'augmentation du nombre des procès fonciers dans les tribunaux.

c'est là qu'il y a la vie... Avec les relations internationales que j'ai étudiées à l'université, j'ai longtemps cherché un boulot, sans succès. Je perdais mon temps à consulter les offres placardées devant les portes de certaines ONG. Bien souvent, il y a un candidat présélectionné pour son expérience», juge-t-il.

Ces dernières années, les universités et instituts supérieurs ont proliféré. De nombreux jeunes ne semblent y rechercher que le diplôme, sans se préoccuper du niveau de l'enseignement dispensé. Ils en pâtissent : ne

trouvant pas d'emploi à la hauteur de leurs espérances, ils ont du mal à développer leur vie professionnelle. «Un de mes frères est licencié en relations internationales. Déçu de ne pas trouver de boulot, il passe son temps dans les bars. La boisson est sa principale préoccupation», témoigne T. K., la sœur de cet ancien étudiant.

Donner des cours sans expérience

D'autres ont décidé à leur tour d'enseigner. Pas par vocation, mais parce que, comble de l'ironie, les

Désordre dans les hôpitaux

A qui la faute?

Nous avons tous l'habitude de dire que les centres de santé sont sales, que les salles sentent mauvais, etc. Mais entre nous, qui salit ces espaces prévus pour accueillir les malades et leurs accompagnants? Les premiers concernés. On a beau répéter, «un malade un accompagnant», impossible de raisonner les citoyens togolais dont on comprend toutefois la solidarité et la magnanimité. Ils sont parfois si nombreux qu'ils étouffent le malade. Mais là n'est pas la question ; c'est leur comportement général qui indispose aussi bien les autres malades que tous les usagers de l'hôpital. En plus de longues files de visiteurs au chevet du malade contre les recommandations des agents de santé, certains oublient qu'ils sont dans un hôpital. Bavardage et éclats

de rire bruyants et même des casse-croûte. Au menu : beignets, arachides, fruits de tout genre... Sil n'est pas interdit de manger à l'hôpital, il est, en tout cas, indécemment d'éparpiller des épluchures de fruits, des emballages de produits alimentaires, ou des restes d'aliments à même le sol sans aucun égard pour les autres usagers. Et si tout le monde en faisait autant ? Ces individus ne font aucun effort pour s'en débarrasser dans la poubelle.

Comme si leur geste était normal, ils se montrent très choqués lorsqu'on vient à leur faire la remarque. Ils ne comprennent pas qu'on leur demande d'entretenir un espace public propre ou du personnel est commis à cette tâche. Difficile de changer en quelques heures des habitudes qu'on traîne de chez-soi.

Ce sont à la limite des réflexes que les uns et les autres exécutent sans se rendre compte de la gravité. Le plus choquant, c'est de voir des gens cracher sur le mur, se moucher à terre ou verser de l'eau qui a servi à se laver les mains, n'importe où...

A quoi ressembleraient nos centres de soins si tout le monde en faisait autant ? Même s'il existe un personnel chargé de l'entretien des centres de santé, il n'est pas superflu de leur alléger le travail. Bien se comporter dans un endroit public est au contraire une preuve de bonne éducation et un cadre agréable aide le malade à mieux se porter. Ces données, on n'en fait un problème que lorsqu'on est dans la situation de malade. Or, chacun est un malade potentiel

15 septembre

Journée internationale de la démocratie

Le 8 novembre 2007, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 15 septembre Journée internationale de la démocratie, et invité les États Membres, le système des Nations Unies et les autres organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales à célébrer cette Journée. La Journée internationale de la démocratie est l'occasion de réexaminer l'état de la démocratie dans le monde. La démocratie est un processus autant qu'un objectif, et seule la pleine participation et l'appui de la communauté internationale, des

organes de gouvernance nationaux, de la société civile et des individus, permettront de faire de l'idéal démocratique une réalité universelle. Le choix du 15 septembre comme "Journée internationale de la démocratie" correspond à l'adoption par l'Union interparlementaire, en septembre 1997, de la Déclaration universelle sur la démocratie. Cette Déclaration pose les principes de la démocratie et définit les éléments et les fonctions d'un gouvernement démocratique.

La démocratie est une valeur universelle qui suppose que les

peuples choisissent leur propre système politique, économique, social et culturel, en exprimant librement leur volonté, et qu'ils aient voix au chapitre en ce qui concerne tous les aspects de leur existence

Si les démocraties ont des caractéristiques communes, il n'existe pas de modèle unique de démocratie. Lorsque l'Organisation des Nations Unies aide les gouvernements à promouvoir et consolider la démocratie, c'est en se conformant à la Charte et toujours à la demande expresse des États membres concernés.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1129 DE LOTO BENZ DU 05 SEPTEMBRE 2012

Le tirage de **LOTO BENZ** de ce mercredi 12 Septembre 2012, porte le numéro **1130**.

Plusieurs parieurs de la LONATO ont eu le bonheur mercredi dernier de remporter des gros lots et des lots intermédiaires lors du dernier tirage de loto Benz.

En dehors de **LOMÉ**, où nous avons enregistré **trois lots de 750.000F CFA** auprès des **opérateurs 5620, 6901 et 7065**, c'est à **NOTSE** et à **KPALIME** que des gagnants de gros lots ont été recensés.

En effet, l'**opérateur 7204** situé à **KPALIME** et le **point de vente 2219** basé à **NOTSE** ont dénombrés respectivement un **gros lot de 1.000.000F CFA** et un **gros lot de 1.500.000F CFA**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1130 de LOTO BENZ du mercredi 12 Septembre 2012

Numéro de base

18

59

66

53

54